

Personnel Non Cadre | Régime de prévoyance Convention collective nationale Entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes

> ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Télécopie

Courriel @

Date de création de l'entreprise

Effectif non cadre concerné à la date d'adhésion

Nature de l'activité

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

RÉSERVÉ À NOTRE ORGANISME

N° ENTREPRISE

Contrat : CCN004000

Date effet de l'adhésion :

Cotisation additionnelle de reprise des sinistres en cours :

% TA/TB

Nom du commercial

Datez, signez et retournez votre bulletin d'adhésion à :
Humanis DAC - TSA 42222
92246 MALAKOFF CEDEX

> ENGAGEMENT

Je, soussigné(e) Nom et prénom agissant en qualité de⁽¹⁾ déclare adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés non cadres, à Humanis Prévoyance et à l'OCIRP⁽²⁾, en vue d'appliquer les dispositions du régime de Prévoyance prévu par la convention collective nationale des entreprises du Négoce et de l'Industrie des produits du sol, engrais et produits connexes du 4 mai 2011 et son avenant n°1 du 1^{er} juillet 2011, conformément au protocole d'assurance et de gestion conclu entre les partenaires sociaux négociateurs de l'accord de branche et les assureurs. L'adhésion prendra effet le 1^{er} jour du mois qui suit l'envoi du bulletin d'adhésion.

- Je déclare ne pas avoir, à la date de signature du présent document, de salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail⁽³⁾ ou de bénéficiaires de rente éducation en cours de service. Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement Humanis Prévoyance.
- Je déclare avoir, à la date de signature du présent document, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail⁽³⁾ ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service. **Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé " Déclaration de reprise de passif ".**

Les conditions Générales précisent les conditions de prise en charge par Humanis Prévoyance et l'OCIRP des éventuels risques en cours déclarés lors de l'adhésion.

L'entreprise reconnaît avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du régime conventionnel référencées « CG-CCN Négoce-prev-mai 2011 » où figurent les garanties et les cotisations.

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association. - (2) L'OCIRP (Union d'Institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - 17, rue de Marignan, 75008 PARIS) est l'organisme assureur de la garantie rente éducation. Il en délègue la gestion à Humanis Prévoyance. - (3) Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité.

Un double du bulletin d'adhésion vous confirmant votre adhésion au régime et sa date d'effet vous sera retourné par notre organisme.

Fait à le

L'entreprise
Signature et cachet de l'entreprise

Signature Humanis Prévoyance
Le Directeur